

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 21

N° 780

## ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 780

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 21

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de lever le gage.